

# MES SAGES

Journal de la Fédération des Villes et Conseils de Sages de France

## Editorial



Nous tenons tout d'abord à adresser nos remerciements les plus chaleureux aux sages, aux élus et à M. le Maire de Bourgoin-Jallieu pour la qualité de l'accueil qu'ils nous ont offert. Notre congrès a pu ainsi se dérouler dans d'excellentes conditions, favorisant ainsi la qualité des échanges entre sages. Nous

n'oublierons pas non plus ces moments de convivialité qui permettent de tisser et de resserrer les liens sans lesquels le projet et les valeurs qui nous rassemblent au sein de la Fédération ne sauraient exister.

La Ville d'Alençon nous accueillera du 18 au 21 octobre prochain. Les sages de cette belle ville normande, avec l'aide de la municipalité, sont d'ores et déjà au travail pour préparer l'accueil et le programme de notre prochain congrès.

Comme nous l'avions annoncé la Fédération va recruter un salarié sur un poste de secrétariat à temps partiel. Il nous fallait auparavant trouver un lieu pour l'accueillir et lui permettre de travailler dans de bonnes conditions matérielles et d'encadrement. C'est maintenant chose faite. Nous sommes sur le point de signer un bail pour occuper un local situé à La Roche-sur-Yon et nous pourrons, enfin, lancer le recrutement. Les bénévoles se verront ainsi soulagés d'une partie de la somme de travail qui ne cesse de s'accroître.

A la demande de nombreux sages nous allons procéder à la refonte de notre site internet. Lien essentiel entre l'ensemble



Lors de ces quelques années passées à la tête de la Fédération, j'ai pris un grand plaisir à travailler aux côtés des militants du Bureau et du Conseil d'administration où je continuerai à siéger. Aujourd'hui, je me réjouis de voir la Fédération prendre son envol ! Pris par de nombreuses obligations, j'ai cependant dû céder mes fonctions à Pierre Feydeau, en qui j'ai une totale confiance et à qui je souhaite bon vent, comme à vous tous et à la Fédération !

*Jean-Pierre Fougerat, Maire de Couëron,  
Conseiller général de Loire-Atlantique*

des sages, mais aussi vitrine de notre Fédération, il nous est apparu nécessaire de faire évoluer le site pour en faire un outil plus collaboratif et plus attractif. Le chantier est en cours, le résultat vous sera présenté lors de notre prochain congrès à Alençon.

La Fédération s'agrandit. Les communes de : Pignan (Hérault), Colombes (Hauts de Seine), Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Floirac (Gironde), Bonsecours (Seine Maritime) nous ont rejoints récemment. Nous les en remercions et leur souhaitons la bienvenue. En ces temps parfois difficiles il est essentiel que nos valeurs se diffusent et se partagent. Un grand merci à l'ensemble des sages qui y contribuent activement.

Jean-Pierre Fougerat a souhaité lors du dernier congrès transmettre la présidence de la Fédération. Il a su, au travers de cette fonction, assurer une évolution essentielle de notre association qui n'a cessé de s'agrandir et se voit, maintenant, sur le point d'être dotée d'une reconnaissance nationale. Qu'il en soit remercié et qu'il sache que nous comptons toujours sur lui.

*Pierre Feydeau, Président de la Fédération*



*Jean-Claude Constant  
Vice-Président de la  
Fédération  
Membre du conseil des  
sages d'Aubigny (Vendée)*

## Sommaire

**P. 2 : Congrès  
Bourgoin-Jallieu**

**P. 3 : Composition  
du CA**

**P. 4-8 : La vie de nos  
adhérents :  
Chalon-sur-Saône (71)  
Bouaye (44)**

## Congrès Bourgoin-Jallieu



Mme Monique Teisseire, présidente du conseil des sages de Bourgoin-Jallieu



M. Alain Cottalorda, maire et conseiller général



Tout d'abord un grand bravo à tous les membres du conseil des sages mené par Monique Teisseire et Serge Gelsumini, à toute l'équipe municipale pour l'organisation de ce congrès. Malgré une arrivée des participants particulièrement agitée du fait d'une grève SNCF consécutive à une attaque dans un train, notre congrès s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le compte rendu complet de cette manifestation est à la disposition de tous les adhérents sur le site Internet de la Fédération ([www.fvcs.fr](http://www.fvcs.fr)).

Rappelons les temps forts : Assemblée statutaire : rapports d'activité, moral, d'orientation et financier puis l'élection du nouveau conseil d'administration. L'après-midi, a eu lieu l'intervention de M. Alain Cottalorda, maire de Bourgoin-Jallieu sur le dossier de l'intercommunalité, dossier technique pour certains sages et sur lequel de nombreux élus ont pris la parole. Depuis, quelques conseils de sages ont découvert qu'ils étaient ou allaient être concernés. Cette première journée s'est terminée par un dîner offert par la municipalité

avec l'animation d'une troupe locale. Le lendemain matin a été consacré à des ateliers : temps fort d'échanges en idées et propositions, toujours trop court. Gageons que les réflexions retenues puissent profiter et évoluer localement ou à travers d'autres rencontres et en particulier dans les secteurs où une antenne régionale a été mise en place.



Les présidents et deux représentants de Chalons-sur-Saône

## Adhérer à la fédération c'est partager des valeurs citoyennes



L'après-midi une promenade découverte de Bourgoin-Jallieu avec une visite du musée sur le thème des plumes, a clôturé ce congrès. Pour ceux qui le souhaitent une excursion en car était organisée le dimanche. Ce fut la visite de la Grande Chartreuse et du musée de Grenoble, sous la neige.

Une dégustation de Grande Chartreuse à Voiron permet de se réchauffer et tout se termina en chansons.

Nos amis sages et élus d'Alençon planchent déjà sur notre prochain congrès qui se tiendra les 19 et 20 octobre 2012. Sans nul doute ils nous concoctent un programme qui nous donne envie de ne pas manquer cette rencontre.

**N'OUBLIEZ PAS le prochain congrès de la Fédération aura lieu à :**

**ALENÇON les 19 et 20 octobre 2012**

Prenez contact dès maintenant : [fvcs11@sfr.fr](mailto:fvcs11@sfr.fr)

## Composition du conseil d'administration 2011-2012

Présidents d'honneur	Kofi Yamgnane St-Coulitz (29) Jacques Auxiette, président du conseil régional des Pays de la Loire
----------------------	---

### Le bureau

Président	Pierre Feydeau, maire-adjoint de Rochefort, Conseiller général de Charente Maritime (17)
1 <sup>er</sup> Vice-président	Jean-Claude Constant, du conseil des sages d'Aubigny (85)
2 <sup>e</sup> Vice-président	Claude Poireault, du conseil des sages de Rochefort (17)
Trésorière	Suzanne Daugan, élue de St-Hilaire de Riez (85)
Trésorier adjoint	Daniel Vouhé, du conseil des sages de Venansault (85)
Secrétaire générale	Marie Dzépina, du conseil des sages de Couëron (44)
Secrétaire adjoint	Paul Rivaud, du conseil des sages de Rochefort (17)
Membres du Bureau	Jean-Pierre Fougerat, maire de Couëron et Conseiller général de Loire-Atlantique(44) Kevin Bodé, élu d'Alençon (61) Simone Rogel, du conseil des sages de la Montagne (44)

### 1<sup>er</sup> Collège : Elus municipaux

Françoise Vignault, élue de La Roche-sur-Yon (85), Pierre Regnault, maire de La Roche-sur-Yon, Conseiller général de Vendée - (suppléant)
Michelle Thouart, élue de Rochefort (suppléante) de Pierre Feydeau (17)
Jean-Michel Catelinois, maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26) - Tahar Sellal (suppléant)
Simon Leclerc, maire de Neufchâteau, conseiller général des Vosges (88)
Josette Belloq, élue de Lormont (33) - Mireille Kerbaol (suppléante)
Patrick Naizain, élu de Couëron (44) (suppléant de Jean-Pierre Fougerat)
Odile Vano, élue de La Montagne (44) - Jacques Morizeau (suppléant)
Marcel Pretto, élu de Florange (57)

### 2<sup>e</sup> collège : Conseils des sages

Josiane Pontoizeau de La Montagne (44)
Robert Antony et Bernard Benech de Lormont (33)
Anne-Marie Thouzeau de Venansault (85)
André Coste et Michel Bouvier de Neufchâteau (88)
Gérard Gallerand de Couëron (44)
Marivonne Vandenbulcke de Saint-Sulpice la Forêt (35)
Monique Teisseire et Serge Gelsumini de Bourgoin-Jallieu (38)
Mireille Crumbach de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26)
Christian Pinson de Saint-Hilaire-de-Riez (85)



Le conseil d'administration



Le benjamin (élu) et la doyen (sage)  
du conseil d'administration

## La vie de nos adhérents, Chalon-sur-Saône

Chalon est un pôle économique et commercial situé au cœur de la Bourgogne, dans le département de Saône et Loire. Au Nord de Lyon (140 km) et au Sud de Dijon (70 km), la ville dispose d'une position de carrefour stratégique qui la place à seulement 2 heures de Paris, 1h15 de la station de ski Les Rousses (Jura) et 3h45 du bord de mer le plus proche : Marseille. La réalisation de la Route Centre Europe Atlantique ouvre Chalon sur l'Ouest de la France.

- Population : 46 000 habitants,
- Villes jumelées : Solingen (Allemagne), Novara (Italie), St-Helens (Angleterre),
- Tissu dense d'entreprises : plus de 4 500 entreprises, des secteurs en plein développement (TIC, agribusiness, logistique, plastique).



Bâtie sur les bords de Saône il y a quelques 3 000 ans, Chalon a été base navale dans l'Antiquité, lieu de grandes foires pendant le Moyen-Age et centre de négoce aux Temps Modernes et à l'époque contemporaine.

La ville a accueilli de nombreux personnages nés ou passés à Chalon : **Nicéphore Niepce**, inventeur de la photographie ; **Vivant Denon**, artiste et diplomate responsable de l'organisation des musées de France et du Louvre du temps de Napoléon ; ou encore **Emiland Gauthey**, ingénieur des ponts et chaussées au XVIII<sup>e</sup> siècle.

En effet, la ville dispose d'un raccordement à l'autoroute A6 Paris-Lyon-Marseille, en liaison directe avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, l'Italie et l'Espagne.

Au niveau ferroviaire, quarante trains par jour desservent Chalon-Paris / Paris-Chalon, dont trois TGV directs. A 20 minutes de route de Chalon, se trouve la gare du Creusot-Montchanin qui relie la capitale à seulement 1h15 en TGV et Lyon à 45 minutes.

L'aérodrome de Chalon/Champforgeuil permet la réception d'appareils de transports publics d'une capacité de 90 passagers. Les grandes destinations sont accessibles à une heure de route seulement pour rejoindre l'aéroport de Lyon - St-Exupéry et à deux heures de Roissy-Charles-De-Gaulle.

Chalon détient un autre avantage : une desserte fluviale grand gabarit. Ainsi, est-elle la seule ville au Nord de la Saône à profiter d'un tel atout. Avec de nouveaux quais d'apponnement, une mise en place de matériel permettant la manutention lourde, le port de la ville est un axe très important de développement fluvio-maritime et fluvio-tourisme. Son port de plaisance situé à proximité du centre ville offre 150 places sur pontons avec eau et électricité.

La **Côte Chalonnaise, classée AOC**, est nantie de vignobles riches, dont les cépages chardonnay et pinot noir donnent aux vins de Mercurey, Givry, Rully et Montigny leur goût si apprécié des spécialistes.

Chalon est une **capitale culturelle classée ville d'Art et d'Histoire** abritant de nombreux lieux touristiques : **les musées Denon et Niepce**, qui possèdent plus de deux millions d'images et le tout premier appareil photo créé ; l'Espace des Arts ; l'Abattoir (l'un des 6 Centres Nationaux de Production de Rue) ; le Conservatoire à Rayonnement Régional ; la cathédrale Saint-Vincent ; le Parc des Expositions ; le Colisée (où joue l'Elan Chalon, club de basket phare de la Pro A).

Autre événement : **le Carnaval**. Depuis près d'un siècle, c'est l'un des plus prestigieux et réputés de France. Il se caractérise principalement par les « gôniots », personnages de création chalonnaise, rois du déguisement affreux et du burlesque.

Mais la ville est surtout célèbre pour sa manifestation culturelle « **Chalon dans la Rue** », qui réunit tous les ans depuis 1986 au mois de juillet, des artistes de théâtre de rue, prêts à montrer la richesse de leur créativité et de leur talent au profit du public chalonnais et des visiteurs. C'est l'un des plus importants festivals de spectacle de rue organisé en France.



## La vie de nos adhérents, Chalon-sur-Saône - le conseil des sages

Les sages entourant M. Christophe Sirugue, Député-maire et Mme Anne Chaudron, Conseillère déléguée à la démocratie participative, à l'issue de la dernière séance plénière du conseil des sages, le 21 octobre 2011.



Le Député-maire a installé le conseil des sages le 8 octobre 2009. Au cours de la séance, il a exposé la volonté des élus municipaux chalonnais d'ouvrir des lieux de réflexion, de dialogue en engageant une démarche de concertation avec la population chalonnaise à travers de nouvelles instances participatives, comme le conseil des sages, le conseil municipal des jeunes et des conseils consultatifs locaux regroupant plusieurs quartiers. Toutes ces instances se sont mises progressivement en place entre 2009 et 2012. Le 19 janvier dernier, le second conseil des sages a été installé pour 2 nouvelles années.

Le conseil des sages est une instance de consultation, de concertation, de réflexion, de proposition en faveur de la vie de la cité, mise en place par le conseil municipal. Le conseil des sages s'intéresse aux préoccupations de l'ensemble des habitants et sur des sujets d'intérêt général.

Le Maire propose au conseil municipal les sujets sur lesquels il souhaite recueillir l'avis du conseil des sages. Après approbation du conseil municipal, le Maire transmet au conseil des sages des lettres de mission qui indiquent l'objet de la consultation, formulent des préconisations et précisent le calendrier de restitution.

A la demande de son instance plénière et en accord avec le Maire, le conseil des sages formule les sujets dont il souhaite se saisir en lui exposant les problématiques d'intérêt général.



### Ses réflexions :

Durant la mission de 2 ans du premier conseil des sages, M. Christophe Sirugue, a formulé 4 saisines portant sur des sujets locaux d'intérêt général. A chaque saisine, 2 sujets étaient soumis à la réflexion des sages : L'un concernait un projet humain, l'autre un projet urbain.

### Saisines du Député-maire :

- Saisine 1 : « *Quelles évolutions en matière de déplacements et de stationnement pour rendre la Ville plus agréable à vivre ?* »
- Saisine 2 : « *L'île Saint Laurent : quelles nouvelles fonctions urbaines après le départ du centre hospitalier ?* »
- Saisine 3 : « *Nouvelles orientations de la politique municipale en faveur des personnes âgées : quelles actions prioritaires à mener ?* »
- Saisine 4 : « *L'avenue Niepce après la déconstruction de l'autopont : quels nouveaux usages urbains ?* »

### Autosaisines du conseil des sages :

- Autosaisine 1 : « *vie sociale et culturelle pour mieux vivre ensemble* »
- Autosaisine 2 : « *activités physiques et sportives pour les jeunes, garantes de la santé et de la prévention* »



Après chaque restitution au Député-maire lors de séances plénières publiques, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la plupart des préconisations proposées par les sages.

### Ses actions :

Au fil des mois et de son rôle dans la vie locale, le conseil des sages a été de plus en plus sollicité par des structures diverses auxquelles ont volontiers répondu un ou plusieurs membres, marque de reconnaissance du travail pour l'intérêt général :

- Participation au diagnostic dans le cadre du lancement par l'Etat de son programme de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur les secteurs Nord-Est et Sud-Ouest des Prés St- Jean et pour le Centre ou Sud du quartier des Aubépins,
- Participation à un groupe de travail thématique « Personnes âgées » dans le cadre de la démarche d'analyse des besoins sociaux engagée par le CCAS de Chalon-sur-Saône,
- Participation d'un sage à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Chalon,
- Participation d'un sage en tant que membre du jury du concours d'urbanisme pour le choix du cabinet qui sera missionné pour l'aménagement de l'Ile-St-Laurent suite au déplacement de l'hôpital,
- Participation à la commission municipale circulation,
- Participation au Comité de Pilotage « logement solidaire », quartier des Prés St-Jean, participation d'un membre au jury du mini festival des Soupes (pour les enfants) et au festival des Soupes faisant équipe avec des membres du Conseil Municipal des Jeunes,
- Participation de plusieurs sages à l'élaboration du projet social de la maison de quartier Centre-St Laurent,
- Invitations aux différentes réunions publiques tenues par M. le Député-maire et sur invitations à diverses manifestations (carnaval, Festival Chalon dans la rue, quartier de lune, ...) ou expositions culturelles ou sportives (Carmel, Conservatoire, l'Abattoir, Archives municipales...) organisées par la Ville,

- Présence à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants chalonnais,
- Réflexion demandée par la Ville pour des propositions de dénominations des voies nouvelles situées sur le site du campus industriel de la zone économique Saoneor (anciennement ZI Nord),
- Participation aux ateliers Agenda 21 :
  - thème « Des citoyens impliqués et une ville attractive »,
  - thème « Une ville durable et créatrice de liens sociaux, urbains et écologiques »,
  - thème « Une économie responsable et solidaire ».



Aux côtés des sages, s'est mis en place dès février 2010, le Conseil Municipal des Jeunes. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, d'expression de la parole des jeunes, de dialogue avec les élus pour leur permettre de conduire leurs projets et actions. Ils ont croisé leur regard avec les sages sur la thématique du transport urbain.

Enfin, la ville s'est dotée d'un nouveau dispositif : les Conseils Consultatifs Locaux. Ils vont progressivement couvrir l'ensemble des quartiers regroupés en 6 secteurs. Ces CCL ont pour principal objectif de décider de petits investissements de proximité destinés à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants pour favoriser le vivre ensemble.





Place des échoppes

Bouaye est une commune de 6 172 habitants située entre Nantes et les plages de la côte Atlantique sur les rives du lac de Grand Lieu.

Avec 23 autres communes, Bouaye fait partie de la communauté urbaine de Nantes Métropole.

Bouaye entre ville et campagne :

Chef-lieu de canton, Bouaye bénéficie d'un cadre de vie privilégié.

Essentiellement rurale avant 1968, elle a gardé sur son territoire de 1383 hectares, 175 hectares de surface consacrée à la culture de la vigne. Quatre exploitations viticoles produisent chaque année une diversité de vins : Groleau, Gros plant, Chardonnay, Cabernet, Sauvignon mais surtout « Muscadet côtes de Grand Lieu » d'appellation AOC.

Plus grand lac de plaine français l'hiver, le lac de Grand Lieu est une réserve naturelle nationale d'exception, un espace sauvage et protégé avec une faune et une flore d'une grande diversité. Le département prépare la création d'un centre d'éducation à l'environnement dans l'ancien repos de chasse du parfumeur Guerlain pour mieux faire connaître ce patrimoine de zones humides difficile d'accès.

Le Littoral Atlantique avec les petites plages qui bordent la côte de Pornic à Saint-Brévin-les-Pins, l'île de Noirmoutier facilement accessible font aussi partie des attraits de la commune.

### Bouaye animée et dynamique :

La population boscéenne a quadruplé en 40 ans avec le développement de zones pavillonnaires.

Les équipements ont suivi cet essor et les nombreux services de proximité sont appréciés des habitants : multi-accueil pour les tout-petits, bibliothèque municipale, foyer-logement pour les aînés, centre de loisirs et maison des jeunes.

Les établissements scolaires des maternelles aux lycées sont fréquentés chaque jour par près de 2700 élèves. L'accès pour le travail, les loisirs, l'université, est facilité par des liaisons quotidiennes en bus et en train vers Nantes.

Le dynamisme des 170 acteurs économiques contribue également au bien vivre. A celle des nombreux commerces et entreprises présents s'ajoute la vitalité des associations organisatrices avec leurs bénévoles d'activités et de manifestations sportives, culturelles et de loisirs.

### La vie démocratique à Bouaye :

Le conseil municipal est composé de 29 élus, le maire est Jacques Garreau également Vice- président de Nantes Métropole en charge du vélo et des circulations douces.

En plus des très nombreuses associations qui existent à Bouaye, les citoyens participent à la vie de la commune au sein du :

- Conseil des sages,
- Conseil local économique (CLE).

Au programme de la dernière campagne municipale, le conseil des sages a été installé par M. le Maire le 27 novembre 2008 après le vote des boscéens de plus de 60 ans du 13 novembre 2008.

Un premier renouvellement de la moitié des membres du conseil après 3 ans de fonctionnement a déjà eu lieu le 29 novembre 2011.

Hôtel de Ville



## La vie de nos adhérents, Bouaye en Loire-Atlantique - le conseil des sages



Les sages entourant M. Jacques Garreau, maire de Bouaye

- Il est composé de 18 membres élus (3 par bureau de vote) pour une durée de 6 ans renouvelable une fois.
- La présidence du conseil des sages est assurée par M. le Maire de la commune.
- Un conseiller municipal délégué au conseil des sages (M<sup>me</sup> Monique Jeanneau) assure les relations avec les élus.
- Le bureau appelé comité de coordination est composé du secrétaire, du secrétaire-adjoint et des 3 rapporteurs de commissions.
- Le conseil des sages de Bouaye n'a pas de moyens financiers propres. Les dépenses et la logistique sont assurées par la municipalité.
- Le conseil se réunit en séance plénière au moins 3 fois par an.
- Il est organisé en commissions de travail qui se réunissent à leur rythme (en moyenne 7 à 8 fois par an). Elles traitent chacune de sujets dont elles se sont saisies ou qui leur ont été confiés par la mairie.



- Depuis la création du conseil, 3 commissions sont opérationnelles et ont travaillé sur les sujets suivants :

► Commission « Solidarité » :

- Enquête concernant le bien-être des Boscéens de plus de 70 ans (lutte contre l'isolement),
- Propositions sur l'organisation de la soirée du 13 juillet (aspect intergénérationnel),
- Réflexion sur le projet « Grands-parents de cœur »,
- Participation de sages à l'activité de jardinage des enfants le mercredi au centre de loisirs,
- Nouvelle organisation du repas des aînés,
- Organisation avec les élus d'un « Pique-nique intergénérationnel »,
- Action de prévention sur le thème « Bien se nourrir pour rester en forme ».

► Commission « Environnement » :

- Travail sur la mise en évidence des désordres hydrauliques (commune et Nantes Métropole),
- Compostage des déchets verts,
- Réflexion sur la viticulture biologique,
- Création des jardins familiaux dans éco-lotissement,
- Participation à l'inventaire des zones humides,
- Suivi « Agenda 21 ».

► Commission « Urbanisme » :

- Réflexion sur l'aménagement du bourg,
- Travail sur une mission de la municipalité « Qualité de vie en milieu urbain densifié ».

Le bon climat qui existe dans les relations avec les élus depuis le début nous permet de conduire sereinement les réflexions et les actions.

Chaque année est publié un journal InfoSages. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le conseil des sages sur le site de la mairie de Bouaye

<http://www.mairie-bouaye.fr/> à la rubrique Action-sociale-citoyenneté.

